

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03.06.2020
à 20 heures en Maison Communale Lucien Roche à Rourebeau
à huis clos**

Secrétaire de séance : Thibaut ELAPHOS

Présents : Sandra BOUCHARD, Françoise BOUDIER, Liliane CANDY, Géraldine COULAUD, Christiane GIRAUD-AUDINE, Christian BERNARD, Jérôme BONNET, Thibaut ELAPHOS, Jérôme FOURNIER, Florent MARTIN, Nicolas TRUPHEME

Absents :

Procurations :

La séance est ouverte à 20 heures.

1/ Délégations diverses et membres de commissions :

- Caisse des Ecoles : Florent MARTIN, Christiane GIRAUD-AUDINE, Françoise BOUDIER, Sandra BOUCHARD et Thibaut ELAPHOS

- Création des commissions (le Maire est de fait dans toutes les commissions) :

Finances : Géraldine COULAUD, Jérôme BONNET, Thibaut ELAPHOS

Travaux : Nicolas TRUPHEME, Christian BERNARD, Jérôme FOURNIER, Liliane CANDY

Scolaire périscolaire : Christiane GIRAUD-AUDINE, Françoise BOUDIER, Thibaut ELAPHOS

Information : Thibaut ELAPHOS, Liliane CANDY, Géraldine COULAUD, Jérôme BONNET

Appel d'offres : le maire (suppléante Géraldine COULAUD), 3 titulaires (Nicolas TRUPHEME, Jérôme FOURNIER, Christiane GIRAUD-AUDINE), 3 suppléants (Christian BERNARD, Françoise BOUDIER, Thibaut ELAPHOS).

-Choix des délégués :

SYME05 : Florent MARTIN, Suppléant : Nicolas TRUPHEME

SIVU du Beynon : Titulaires : Florent MARTIN, Géraldine COULAUD, Nicolas TRUPHEME, Christiane GIRAUD-AUDINE et Suppléants : Christian BERNARD, Liliane CANDY, Jérôme FOURNIER ET Françoise BOUDIER

Correspondant à la défense : Florent MARTIN

Délégué ADMR : Christiane GIRAUD-AUDINE

CNAS : Géraldine COULAUD

SMAVD : Florent MARTIN. Suppléant : Jérôme BONNET

IT 05 : Florent MARTIN

Commission de contrôle des listes électorales : Jérôme FOURNIER

Le conseil valide la liste des délégations et la composition des commissions à l'unanimité.

2/ Affectation des résultats du Budget de l'eau et de l'assainissement :

M. le Maire détaille rappelle la délibération n° 19 du 28.02.2020 et dit qu'il est nécessaire de l'annuler et de reprendre les résultats de l'année 2019 comme suit :

En Exploitation :

Recettes : 59 515.15 € + 30 016.25 (report 2018) - Dépenses : 80 404.56 € = + **9 126.84 €**

En Investissement :

Recettes : 49 613.60 € + 90 626.44 € (report 2018) - Dépenses : 25 554.56 € = + **114 685.48 €**

Restes à Réaliser en 2019 :

En dépenses : **55 000 €** En recettes : **25 000 €** ce qui donne un résultat de clôture en investissement **de + 84 685.48 €**

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'annuler la délibération n° 19 du 28.02.2020,

- Décide d'affecter l'excédent d'exploitation de + 9 126.84 € et l'excédent d'investissement de 114 685.48 € au budget de l'eau et de l'assainissement en 2020.

3/ Questions diverses :

A/ PLU – Modification simplifiée n° 1 :

Le maire explique la proposition de modification d'extension de la zone agricole Ac au lieudit « Les Henris » pour un projet. Il précise que cette modification peut être fait de façon simplifiée car la zone est déjà existante au PLU.

Après avoir entendu l'exposé du maire, et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- 1 : d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU.
- 2 : que le projet de modification simplifiée porte uniquement sur l'agrandissement de cette zone agricole afin d'accompagner les projets de développement de l'exploitation, sans modification des règles propres à ces 2 zones.
- 3 : que le projet de modification simplifiée sera notifié au préfet ainsi qu'à l'ensemble des Personnes Publiques Associées, avant sa mise à disposition du public.
- 4 : que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par le préfet et les PPA seront mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations qui seront enregistrées et conservées.
- 5 : Les modalités de la mise à disposition du public seront précisées par le Conseil Municipal et portées à la connaissance du public au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition ;
- 6 : A l'issue de cette mise à disposition, le maire en présentera le bilan devant le conseil municipal, qui en délibérera ; le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public sera approuvé par délibération motivée du Conseil Municipal.

B/ Cadeaux offerts par la municipalité :

La municipalité peut offrir des cadeaux pour les naissances, mariages, décès, arbre de Noël, remises de médailles....

Délibération adoptée à l'unanimité

C/ Prise en charge des coûts de scolarité pour les enfants domiciliés dans les communes extérieures :

La conseil valide le montant de 750 € par enfants pour l'année scolaire 2020/2021.

D/ Proposition d'une liste d'administrés pour la commission des impôts directs :

Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître. Une liste de 24 personnes sera soumise au plus tard fin juin au service des impôts de gap. Les nominations seront faites par le directeur du service des impôts.

E/ Encaissement d'un chèque d'assurances suite à sinistre :

La commune a reçu un chèque de 6 027.36 € pour les dégâts faits par une voiture dans la traversée de Rourebeau, Le conseil autorise l'encaissement de ce chèque.

La séance est levée à 21 heures 10.

Le Maire, Florent MARTIN

